



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 129803

Texte de la question

M. Bernard Gérard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modalités applicables aux contrôles fiscaux effectués dans les entreprises. Il lui demande en particulier, s'agissant d'une procédure qui doit respecter le caractère contradictoire des débats, s'il est légal que le vérificateur interroge les salariés en l'absence de tout accord et de toute présence du chef d'entreprise ou de son représentant, et ce sans qu'il soit fait de surcroît de procès-verbal des interrogatoires ainsi menés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129803

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1972

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)